

FORMATION CERTIFICAT DE GESTION À LA VIE ASSOCIATIVE

4 JOURS

14/06/2025

27/09/2025

11/10/2025

8/11/2025



EN
CHARENTE



SITE INTERNET : [HTTPS://SAVA16.FR](https://sava16.fr)



INSCRIPTIONS AVANT LE 1 MAI 2025



MODULE 1 :
FONDAMENTAUX
DE LA LOI 1901

MODULE 2 :
EVOLUTION DU
MONDE ASSOCIATIF ET
POUVOIRS PUBLICS

MODULE 3 :
ORGANISATION ET
GOUVERNANCE

MODULE 4 :
FINANCES
ASSOCIATIVES

MODULE 5 :
RESSOURCES
HUMAINES
ASSOCIATIVES

MODULE 6 :
GESTION DE PROJET
ASSOCIATIF



SE FORMER POUR
EXERCER OU SOUTENIR
LES RESPONSABILITÉS
BÉNÉVOLES



SE FORMER POUR LA
GESTION ADMINISTRATIVE,
FINANCIÈRE D'UNE
ASSOCIATION



SE FORMER POUR LA
GESTION HUMAINE
D'UNE ASSOCIATION

POUR QUI ?

BÉNÉVOLES

DIRIGEANTS

SALARIÉS

DANS TOUS LES
SECTEURS DE LA VIE
ASSOCIATIVE :

- CULTURE
- JEUNESSE
- SPORT
- ÉDUCATION POPULAIRE
- SANTÉ
- ENVIRONNEMENT
- ÉDUCATION
- SOCIAL ET SOLIDARITÉS
- DÉFENSE DES DROITS

CERTIFICATION
DÉLIVRÉE PAR
L'ÉTAT :



€
↓
40 EUROS
POUR LES
BÉNÉVOLES
DIRIGEANTS

POUR LES
SALARIÉS PRISE EN
CHARGE À 100%
PAR LES OPCO



UNE COORDINATION
ASSURÉE PAR :



« CERTIFICAT DE FORMATION À LA GESTION ASSOCIATIVE – CHARENTE »

(4 jours)

OBJECTIF GENERAL :

Le certificat de formation à la gestion associative : un parcours de formation pour accompagner la montée en compétence des bénévoles, dirigeants associatifs et/ou des professionnels du secteur associatif.

Le certificat de formation à la gestion associative est une formation habilitée par l'État. Le certificat constitue une simple reconnaissance d'un parcours de formation. Il ne s'agit pas d'un diplôme reconnu par l'État.

Il est délivré aux personnes qui ont suivi une formation théorique et pratique en vue de l'exercice de responsabilités bénévoles ou professionnelles dans une association, sur :

- 1) La gestion administrative
- 2) La gestion financière
- 3) La gestion humaine

La formation prévue comporte deux parties conformes à un référentiel national :

- Une formation théorique de 30 heures sur 4 jours
- Une formation pratique de 20 jours, accomplie sous tutorat pédagogique dans une association déclarée de votre choix dans les 12 mois de la formation

COORDONNÉES ET CONTACT :

CRIFAR Dylan - Chargé de mission Vie Associative Guid'Asso et chargé de mission axe Sport & Professionnalisation CDOS16

Maison départementale des sports – domaine de la combe – 241 rue des Mesniers 16710 Saint Yrieix sur Charente

guidasso16@gmail.com / 07 56 18 28 95

A QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

La formation est à destination de :

- Bénévoles, dirigeants (ou futurs) des structures associatives en Charente
- Professionnels des structures associatives en Charente
- Dans tous les secteurs concernant la Vie Associative : Sport, Éducation populaire, Culture, Éducation et formation, Économie, Environnement, Santé, Social, Amicales entraide, etc...

Aucun autre prérequis n'est nécessaire.

Limite fixée à 20 participants.

Si cette limite est dépassée, les organisateurs se réuniront pour sélectionner les inscrits.

DATES ET LIEUX

- **14/06/25 ; 27/09/25 ; 11/10/25 ; 08/11/25**
 - Le samedi 14 juin 2025 : de 9h00 à 17h30
 - Le samedi 27 septembre 2025 : de 9h00 à 17h30
 - Le samedi 11 octobre 2025 : de 9h00 à 17h30
 - Le samedi 8 novembre 2025 : de 9h00 à 17h30
- Lieux :
 - Maison Départementale des Sports – Domaine de la Combe – 241 rue des Mesniers 16710 Saint-Yrieix-sur-Charente
 - CSCS Amicale Laïque de Gond-Pontouvre – Avenue du Général de Gaulle 16160 Gond-Pontouvre
- Horaires pour chaque journée : 9h00 à 17h30

LIEN VERS LA PRE-INSCRIPTION

INSCRIPTIONS AVANT LE 01/05/2025 : [Formulaire inscription CFGA Charente](#)



CONTENU ET OBJECTIFS

Module 1 : « principes fondamentaux de la loi de 1901 par rapport aux autres groupements », Contenus :

- La loi de 1901 : une liberté publique et contractuelle, déclinaison de ces principes
- Le projet associatif par rapport aux autres formes d'organisation de l'économie sociale.

Module 2 : « évolution du monde associatif et ses relations avec les pouvoirs publics ». Contenus :

- L'approche statistique (données de cadrage)
- La structuration du mouvement associatif
- Les associations, les collectivités territoriales, l'État et ses composantes dans le cadre de la stratégie nationale de développement durable.

Module 3 : « compétence en matière d'organisation et de gouvernance » : être capable de participer aux organes statutaires d'une association. Contenus :

- L'administration et l'organisation : analyse des statuts, du règlement intérieur et notion de membre
- Les instances décisionnelles, leur organisation et fonctionnement
- Le rôle des dirigeants associatifs
- Les démarches administratives lors de la création et de la vie de l'association.

Module 4 « compétence en matière de finances associatives » : être capable de maîtriser les principes de base d'une gestion financière associative transparente et savoir mobiliser des ressources financières. Contenus :

- Les deux méthodes comptables : à partie double (sur engagement) et de trésorerie (simple) ;
- Les documents financiers annuels d'une comptabilité, sur engagement (bilan, compte de résultat) ;
- Le rapport d'activité annuel ;
- La tenue d'une comptabilité simple ;
- Les sources et les modes de financement public ;
- La constitution d'un dossier de demande de subvention et du compte rendu financier de suivi ;
- Les sources de financement privé et leurs modalités.

Module 5 « compétence en matière de ressources humaines associatives » : être capable de prendre en compte la spécificité des différents acteurs intervenant dans les associations et de favoriser la participation des bénévoles. Contenus :

- Les statuts et rôles respectifs des salariés, bénévoles et volontaires ;
- La fonction employeur de l'association et les procédés simplifiés d'emploi ;
- Les droits des bénévoles
- Les responsabilités civile et pénale des bénévoles et de l'association ;
- Le recrutement et la fidélisation des bénévoles.

Module 6 : Développer ses « compétences en matière de gestion de projet associatif » : être capable de traduire un projet associatif en un projet d'activité ou en événement. Contenus :

- L'élaboration d'un projet d'activité ou d'événement
- La communication autour de ce projet
- L'élaboration et le suivi du budget en rapport avec un projet
- L'évaluation de ce projet.

DUREE ET PERSONNALISATION DES PARCOURS

La formation se compose de 2 parties :

- Une formation théorique de 30 heures sur 4 jours
- Une formation pratique de 20 jours

Pour la formation pratique de 20 jours :

- Elle est accomplie sous tutorat pédagogique dans une association déclarée de votre choix dans les 12 mois de la formation. C'est à dire, 20 jours entre juin 2025 et juin 2026 au maximum. Cette formation pratique peut se terminer avant. Elle est validée par le tuteur dans le livret pédagogique. Le responsable pédagogique de l'organisme de formation s'assure que cette formation théorique débute au plus 6 mois à compter de la fin de la formation théorique.
- La formation pratique est effectuée avec le tutorat d'un de ses dirigeants ou d'un autre bénévole régulier ayant une expérience confirmée du fonctionnement de l'association. Elle fait l'objet d'une appréciation du tuteur pédagogique portée sur le livret de formation. Le tuteur doit encadrer, soutenir et faciliter l'expérience pratique du candidat à la formation.
- Cette formation pratique comprend notamment : – La présentation de l'ensemble des activités de l'association ; – Des rencontres avec les responsables de l'association pour définir le rôle de responsable associatif ; – Une participation à la conduite d'un projet, à la tenue de réunions statutaires et à la gestion administrative ou financière de l'association.

La remise des certificats se fera à l'issue de la dernière journée de formation théorique. Une cérémonie plus officielle aura lieu lors de la rencontre départementale annuelle de la vie associative organisée par le collectif SAVA16 (Structures d'Aide à la Vie Associative).

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

Liste des intervenants :

- Sylvain COLMAR (Directeur de la FCOL)
- Coline DENECHAUD (Déléguée vie fédérative de la FCOL)
- Phanmaly RAJSAVONG (ATIS / POP)
- David DENIS (Délégué Fédération des Centres Sociaux)
- Thierry BORDAS (Agent de développement au CDOS)
- Quentin BALLOUT (Agent de développement emploi à APSL16)

- Gaetan SIGNORET (Délégué Départemental de la Vie Associative à la SDJES)
- Dylan CRIFAR (Chargé de mission pour Guid'Asso et le CDOS)

TARIFS ET MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE

Nous contacter si besoin ou en cas de problème :

- Bénévoles, dirigeants, élus de collectivités : 40€ (prise en charge individuelle ou structure)
- Salariés : Tarif horaire de l'OPCO pour une prise en charge à 100% (UNIFORMATION pour l'animation et l'AFDAS pour le sport) : nous contacter pour la démarche dans le cadre d'une action individuelle sur la plateforme de l'AFDAS ou UNIFORMATION
- Agent de collectivité (100€/j.) : 400€ (prise en charge individuelle ou structure)

PROGRAMME OPERATIONNEL (PROGRESSION PÉDAGOGIQUE)

Jour	Thématique	Objectif	Contenu	Intervenants
Jour 1 3h30	Création d'une association	Savoir accompagner la création d'une association, en vérifiant que l'objectif du projet est compatible avec la loi 1901, jusqu'à la déclaration	<ul style="list-style-type: none"> • De l'idée à la réalisation : le projet associatif (dont méthodologie de projet) • Les formalités • Rédaction des statuts • Présentation des autres formes juridiques pour les porteurs de projet + réorientation avec acteurs concernés 	Sylvain COLMAR Coline DENECHAUD
Jour 1 4h00	Fonctionnement associatif	Maîtriser les bases juridiques nécessaires à la bonne marche d'une association. Intégrer le rôle des différents organes internes à une association. Identifier les points de vigilance dans la vie d'une association.	<ul style="list-style-type: none"> • Contenu et rôle des statuts dans la vie d'une association • Organes de décisions : bureau / Conseil d'administration / AG (divers modèles possibles) • Déroulement d'une Assemblée générale • Organisation d'une manifestation / règlementation 	Sylvain COLMAR Coline DENECHAUD
Jour 2 7h30	Projet Associatif	Développer ses « compétences en matière de gestion de projet associatif » : être capable de traduire un projet associatif en un projet d'activité ou en événement.	<ul style="list-style-type: none"> • L'élaboration d'un projet d'activité ou d'événement • La communication autour de ce projet • L'élaboration et le suivi du budget en rapport avec un projet • L'évaluation de ce projet. • Approche modèles socio-économiques 	Phanmaly RAJSAVONG David DENIS
Jour 3 2h30	Bénévolat et volontariat	Connaître les droits et obligations des bénévoles et les principaux dispositifs favorisant l'engagement bénévole ou volontaire	<ul style="list-style-type: none"> • Droits et obligations des bénévoles (notamment des dirigeants) • Les mineurs dans les associations • Remboursement des frais de bénévoles • Les dispositifs favorisant l'engagement : congés et CEC... • Le service civique 	Quentin BALLOUT Thierry BORDAS
Jour 3 2h30	Responsabilité	Maîtriser les règles juridiques de la responsabilité pénale et civile des dirigeants associatifs Connaître les risques et les assurances concernant les activités des membres de l'association	<ul style="list-style-type: none"> • Responsabilité de la personne morale et des dirigeants Quelle assurance pour mon association ? • Cas particulier d'une manifestation 	Quentin BALLOUT Thierry BORDAS
Jour 3 2h30	Association employeur	Savoir accompagner l'association à se poser les bonnes questions avant d'embaucher (le besoin, démarches, coûts de l'emploi...) Aider à sécuriser la relation entre bénévoles et salariés Comprendre les obligations, les droits et les responsabilités de chacun. Donner les moyens aux dirigeants de gérer l'emploi (suivi du contrat, évaluation, formations)	<ul style="list-style-type: none"> • Différentes étapes de la création d'emploi • Responsabilité d'employeurs / convent° collectives • La formation des salariés • Le contrat de travail + statut spécifique (autoentrepreneur, intermittent...) • Aides à l'embauche • Les outils de gestion de l'emploi (Impact Emploi, chèque emploi associatif, Guso,...) • Rupture du contrat de travail 	Quentin BALLOUT Thierry BORDAS
Jour 4 3h30	Finance / Gestion	Aider l'association à s'approprier les différents outils de gestion financière, leur rôle et leur utilisation dans le pilotage d'une association.	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion de trésorerie • Réalisation d'un budget prévisionnel • Les comptes annuels : compte de résultat / bilan • Cas pratiques 	Phanmaly RAJSAVONG Gaëtan SIGNORET
Jour 4 4h00	Territoires et subventions	Identifier les financeurs et comprendre leurs compétences sur un territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation territoriale • Rôle et compétences des collectivités • Projet / subventions • Cas pratiques 	Phanmaly RAJSAVONG Gaëtan SIGNORET

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée en présentielle, en salle de cours. Selon l'évolution des conditions sanitaires, la formation pourra être adaptée sous forme de formation à distance.

Les formateurs mettront en œuvre des méthodes pédagogiques variées : exposés théoriques, temps d'échanges, études de cas, etc. et proposeront divers support (vidéos, supports écrits, ...)

Les présences seront attestées par émargement numérique par demi-journée sur Digiforma. Le stagiaire ne devra pas avoir eu d'absence pour pouvoir accéder à l'épreuve d'évaluation.

La session est ouverte pour un minimum de 6 stagiaires et un maximum de 20 stagiaires permettant aux formateurs d'assurer leurs missions techniques et pédagogiques.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les compétences, connaissances et attentes des stagiaires sont évaluées en amont de la formation par un questionnaire de positionnement réalisé sur Digiforma. A la fin de la formation, un questionnaire sera transmis afin de vérifier l'adéquation de la formation avec ce positionnement initial.

L'évaluation des acquis est réalisée sous forme de QCM.

Un questionnaire de satisfaction individuel sera à compléter à l'issue de chaque journée.

A l'issue de la formation, un certificat (CFGa) est délivré aux candidats ayant réussi l'évaluation finale.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES AYANT UN HANDICAP

Informations et adaptation des parcours en fonction des besoins spécifiques auprès de notre référente handicap : Justine ROBELET
justine.robelet@profession-sport-loisirs.fr / 06.98.26.17.00.